

pro infirmis

Rapport financier 2022



Faits et chiffres

	2022	2021
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	83,0	91,8
Actifs immobilisés	36,0	34,2
Total des actifs	119,0	126,0
Capital étranger	31,4	18,7
Capital des fonds affectés	39,7	40,6
Capital de l'organisation	47,9	66,7
Total des passifs	119,0	126,0
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	18,3	18,9
Subventions AI	54,4	54,9
Produits des prestations	11,3	9,8
Subventions Confédération, cantons et communes	18,6	17,7
Autres produits d'exploitation	3,4	3,3
Total des produits d'exploitation	106,0	104,6
Charges de personnel	-74,3	-71,6
Charges pour clients et organisations du handicap	-27,3	-25,9
Autres charges d'exploitation	-11,6	-10,0
Amortissements	-1,6	-1,6
Total des charges d'exploitation	-114,8	-109,1
Résultat d'exploitation	-8,8	-4,5
Résultat non opérationnel	-10,1	4,4
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation	-18,9	-0,1
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'720	1'716
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	743	713
Équivalent en postes à plein temps	522	505
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	977	1'003
Équivalent en postes à plein temps	106	104
Personnes actives à titre honorifique dans les comités cantonaux (au 31.12)	114	113
Directions cantonales	15	15
Services de consultation	51	52
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits des dons	18,3	18,9
Charges de la récolte de fonds	6,7	5,3
Rémunérations et indemnités (en kCHF)*		
Total des rémunérations des 6 membres de la Direction	1'089	1'075
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 3,8	1 : 3,8
Indemnités aux membres du Bureau	63	73
Dont indemnités au président	8,6	13,6

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la ZEWO.

Des différences d'arrondi sont possibles, les chiffres des comptes annuels étant présentés en kCHF.

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1. Bilan consolidé	6
2. Compte d'exploitation consolidé	7
3. Tableau de financement consolidé	8
4. Tableau de variation du capital	10
5. Bases de la présentation des comptes	13
5.1 Généralités	13
5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité	13
5.3 Organisations/personnes/institutions liées	13
6. Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1 Bilan consolidé	14
6.2 Compte d'exploitation consolidé	20
6.3 Tableau de financement consolidé	23
7. Autres indications	24
7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction	24
7.3 Prestations gratuites	24
7.4 Transactions de donation et d'échange	24
7.5 Opérations hors bilan	25
7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7 Événements après le jour du bilan	25
7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	25
7.9 Dettes non portées au bilan	25
8. Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9. Bilan de l'association	30
10. Compte d'exploitation de l'association	31
11. Bases de la présentation des comptes	31
12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13. Autres indications	33
14. Rapport de l'organe de révision	34



Photos : Andreas Schwaiger

Une année difficile pour notre organisation



Renato Denoth
Chef du département
Finances et Informatique

2022 a été une année financière difficile pour Pro Infirmis. L'exercice 2022 s'est clos sur un déficit d'exploitation de 8,8 millions de francs, auquel se sont ajoutées des pertes dans les placements. Grâce au capital d'organisation acquis durant les années précédentes, Pro Infirmis garde cependant une base financière solide.

La demande de prestations continue d'augmenter

Les coûts augmentent principalement parce que Pro Infirmis doit répondre à une demande de prestations en hausse depuis des années. Malheureusement, les contributions de l'Office fédéral des assurances sociales n'ont été adaptées ni à cette augmentation de la demande, ni au renchérissement. Il en résulte que Pro Infirmis fournit un surplus de prestations pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, mais que ce surplus n'est pas financé. La conséquence est un déficit structurel de 5 à 7 millions de francs par an.

Le processus de modernisation et de transformation prend de l'ampleur

Pro Infirmis se trouve dans un processus de modernisation et de transformation. En 2022, des dépenses particulières ont été budgétées pour moderniser notre infrastructure informatique et chercher de nouvelles sources de financement. Le processus n'étant pas terminé, d'autres investissements seront nécessaires au cours des prochaines années.

En même temps, les recettes provenant des dons majeurs, des legs et des successions sont demeurées nettement au-dessous des attentes. Les produits de la récolte de fonds auprès du public ont tout juste pu être maintenus au niveau des années précédentes, et non pas augmentés comme nous l'aurions souhaité. Ce déséquilibre se répercute négativement sur le compte d'exploitation.

Enfin, l'évolution particulièrement négative des marchés financiers a provoqué une importante dépréciation de nos placements financiers à long terme.

Les conditions liées à l'environnement financier restent précaires. Mais nous sommes convaincus que les mesures initiées permettront de créer des bases solides pour l'avenir, afin que notre organisation atteigne à nouveau à moyen terme un résultat d'exploitation équilibré.

Renato Denoth, chef du département Finances et Informatique

1. Bilan consolidé

		31.12.2022		31.12.2021	
Actifs (en kCHF)					
Liquidités	1	13'001	11,0 %	11'094	8,8 %
Titres	2	64'162	54,0 %	74'603	59,2 %
Créances résultant de prestations	3	3'551	3,0 %	3'241	2,6 %
Autres créances à court terme	4	334	0,0 %	363	0,3 %
Stocks	5	269	0,0 %	179	0,1 %
Actifs de régularisation	6	1'697	1,0 %	2'336	1,9 %
Actifs circulants		83'014	69,8 %	91'816	72,9 %
Immobilisations financières	7	303	0,3 %	405	0,3 %
Immobilisations corporelles meubles	8	4'298	4,0 %	5'090	4,0 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	31'338	26,0 %	28'685	22,8 %
Actifs immobilisés		35'940	30,2 %	34'180	27,1 %
Total des actifs		118'954	100,0 %	125'996	100,0 %
Passifs (en kCHF)					
Dettes financières à court terme	10	16'400	13,8 %	4'500	3,6 %
Dettes à court terme résultant de prestations	11	2'417	2,0 %	2'228	1,8 %
Autres dettes financières à court terme	12	3'282	2,8 %	2'714	2,1 %
Provisions à court terme	13	56	0,0 %	73	0,1 %
Passifs de régularisation	14	2'137	1,8 %	1'974	1,5 %
Capitaux étrangers à court terme		24'292	20,4 %	11'489	9,1 %
Dettes financières à long terme	15	5'290	4,4 %	5'290	4,2 %
Provisions à long terme	16	1'844	1,6 %	1'952	1,6 %
Capitaux étrangers à long terme		7'134	6,0 %	7'242	5,8 %
Capital des fonds	17	39'699	33,4 %	40'578	32,2 %
Capital lié		7'959	6,7 %	8'735	6,9 %
Capital libre		39'870	33,5 %	57'952	46,0 %
Capital de l'organisation	18	47'829	40,2 %	66'687	52,9 %
Total des passifs		118'954	100,0 %	125'996	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2022		2021	
Produits d'exploitation (en kCHF)					
Produits de la récolte de fonds	19	18'334	17,3 %	18'888	18,1 %
Subventions AI	20	54'395	51,3 %	54'895	52,5 %
Produits des prestations	21	11'307	10,7 %	9'844	9,4 %
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	22	18'629	17,6 %	17'680	16,9 %
Autres produits	23	3'419	3,2 %	3'280	3,1 %
Total des produits d'exploitation		106'084	100,0 %	104'587	100,0 %
Charges d'exploitation (en kCHF)					
Charges de personnel	24	-74'347	-70,1 %	-71'564	-68,4 %
Charges pour clients et organisations du handicap	25	-27'318	-25,8 %	-25'911	-24,8 %
Autres charges d'exploitation	26	-11'615	-10,9 %	-9'982	-9,5 %
Amortissements des immobilisations d'exploitation	27	-1'625	-1,5 %	-1'599	-1,5 %
Total des charges d'exploitation		-114'905	-108,3 %	-109'056	-104,2 %
Résultat d'exploitation (en kCHF)		-8'821	-8,3 %	-4'469	-4,2 %
Résultat financier	28	-11'814	-11,1 %	6'046	5,7 %
Résultat des immeubles hors exploitation	29	911	0,9 %	902	0,9 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	30	-13	0,0 %	-8	0,0 %
Résultat avant variation du capital des fonds (en kCHF)		-19'737	-18,6 %	2'471	2,4 %
Variation du capital des fonds	31	879	0,8 %	-2'546	-2,4 %
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation (en kCHF)	32	-18'858	-17,8 %	-75	-0,1 %

3. Tableau de financement consolidé

	2022	2021
Résultat annuel avant attribution/prélèvement	-18'858	-75
Variation du capital des fonds	-879	2'546
Amortissements	1'824	1'769
Diminution/augmentation titres	10'441	-6'460
Variation réserves	-124	197
Résultat sortie actifs immobilisés	22	18
Variation créances résultant de prestations	-310	180
Variation autres créances à court terme	29	-53
Variation stocks	-90	133
Variation actifs de régularisation	639	-428
Variation dettes résultant de prestations	189	-811
Variation autres dettes à court terme	568	-19
Variation passifs de régularisation	163	265
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation (en kCHF)	-6'387	-2'738
Investissements immobilisations financières	-	-4
Désinvestissements immobilisations financières	102	-
Investissements immobilisations corporelles	-3'872	-3'864
Désinvestissements immobilisations corporelles	164	-
Flux de fonds prov. d'investissements/désinvestissements (en kCHF)	-3'607	-3'868
Souscription de dettes financières à court terme	11'900	4'500
Flux de fonds provenant de l'activité de financement (en kCHF)	11'900	4'500
Variation des liquidités (en kCHF)	1'907	-2'106
État initial 1.1	11'094	13'200
État final 31.12	13'001	11'094
État de la variation des liquidités (en kCHF)	1'907	-2'106



4. Tableau de variation du capital

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds							
2021 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	1'947	-	848	-	-672	176	2'123
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	5'404	-	-	-	-186	-186	5'218
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'957	29	1	-	-84	-54	2'903
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	1'803	-	951	-	-	-951	2'754
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	737	-	320	-	-	320	1'057
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'266	12	1	-	-42	-29	1'237
Fonds pour moyens auxiliaires	1'599	-	222	-	-13	209	1'808
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich für zweckgebundene Nutzung	1'365	-	-	-	-	-	1'365
Fonds travail social PI VD	1'126	11	70	-	-11	70	1'196
Fonds Haller pour aide directe	1'110	335	-	-	-153	182	1'292
Autres fonds spéciaux	13'776	74	4'688	-	-4'411	351	14'127
Total fonds spéciaux	31'143	461	6'253	-	-4'900	1'814	32'957
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	-	-	-	-	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	556	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	1'709	-	556	-	-	556	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	-	-	-	-	556	5'498
Capital des fonds affectés	38'032	461	7'657	-	-5'572	2'546	40'578
2022 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'123	-	739	-	-562	176	2'299
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	5'218	-	-	-	-229	-229	4'989
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'903	29	1	-	-22	8	2'911
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'754	-	-	-	-743	-743	2'011
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'057	-	319	-	-	319	1'376
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'237	12	4	-	-29	-13	1'224
Fonds pour moyens auxiliaires	1'808	-	227	-	-13	215	2'023
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich für zweckgebundene Nutzung	1'365	-	-	786	-40	746	2'111
Fonds travail social PI VD	1'196	12	84	-	-29	67	1'263
Fonds Haller pour aide directe	1'292	-609	-	-	-195	-804	488
Autres fonds spéciaux	14'127	15	5'190	-786	-4'982	-564	13'563
Total fonds spéciaux	32'957	-541	5'825	-	-6'281	-997	31'960
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	-	-	-	-58	-58	2'006
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	-	-	-	-	-	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	5'498	-	-	-	-58	-58	5'440
Capital des fonds affectés	40'578	-541	6'564	-	-6'902	-879	39'699

Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou sous « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères éloquents, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux moyens non utilisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH », que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés.

Les attributions aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent également des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions de l'OFAS et des cantons) et des remboursements.

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2021 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	6'679	-	180	-	-895	-715	5'964
Autre capital lié	2'797	-	-	-	-26	-26	2'771
Total capital lié	9'476	-	180	-	-921	-741	8'735
Capital libre	57'286	-	669	-	-3	666	57'952
Capital de l'organisation	66'762	-	849	-	-924	-75	66'687
2022 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	5'964	-	72	-	-771	-699	5'265
Autre capital lié	2'771	-	1	-	-78	-78	2'693
Total capital lié	8'735	-	73	-	-849	-776	7'959
Capital libre	57'952	-	-	-	-18'082	-18'082	39'870
Capital de l'organisation	66'687	-	73	-	-18'931	-18'858	47'829



5. Bases de la présentation des comptes

5.1 Généralités

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation Zewo (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation / continuité

Les comptes individuels de l'association Pro Infirmis reflètent la consolidation des 15 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'Aide aux personnes en situation de handicap), ainsi que de trois fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les comptes consolidés intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis. La « Ulrich und Anna Soller-Stiftung », qui en 2021 faisait encore partie du périmètre de consolidation, a été liquidée et supprimée en mai 2022.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

5.3 Organisations/personnes/institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil, qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de Profil par trois membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-après. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire. La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes PostFinance ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
Caisses	78	86
PostFinance	2'410	3'143
Comptes bancaires	10'514	7'865
Total kCHF	13'001	11'094

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2022, la performance nette a été de -15,3% (année précédente +8,8%).

	31.12.2022	31.12.2021
Titres réalisables à court terme kCHF	64'162	74'603

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
Envers des tiers	2'968	2'596
Envers des clients	238	179
Provenant d'avances pour véhicules	410	516
Ducroire	-66	-50
Total kCHF	3'551	3'241

Le ducroire est estimé de manière forfaitaire à 2% des créances en souffrance au 31 décembre. Conformément aux Swiss GAAP RPC, cette manière de calculer le ducroire est admise si elle reflète de manière fiable le total des pertes potentielles. Cela vaut notamment pour les créances en souffrance portant sur de petits montants et aux objets très hétérogènes, comme c'est le cas chez Pro Infirmis.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2022	31.12.2021
Garantie de loyer	260	290
Créances impôt anticipé	73	73
Total kCHF	334	363

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
Véhicules transformés pour personnes handicapées	163	83
Eurokey	63	29
Stock marchandises restaurant Locarno	26	17
Total marchandises	252	129
Matériel de bureau	18	14
Stock de mazout	-	36
Total fournitures d'exploitation	18	50
Total kCHF	269	179

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2022.

	31.12.2022	31.12.2021
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	1'067	1'791
Autres dépenses payées à l'avance	225	288
Assurances sociales	121	134
Autres produits à recevoir	284	123
Total kCHF	1'697	2'336

Actifs immobilisés

7 Immobilisations financières

Dans le cadre de ses activités, Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit.

Les prêts destinés au financement d'immeubles sont garantis par des droits de gage immobilier. Les autres créances ne sont pas assorties de garanties.

	31.12.2022	31.12.2021
Créances à long terme envers institutions	303	405
Total kCHF	303	405

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier/installations	10 ans
Machines de bureau, équipement informatique, installations de communication (WAN/téléphonie)	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

Les immobilisations corporelles meubles se composent des éléments suivants :

	Mobilier et installations	Machines de bureau, informatique et communication	Véhicules	Équipement et installations fixes	Total
Valeur comptable nette 1.1.2021 (en kCHF)	1'294	2'524	260	1'208	5'286
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'067	7'138	754	5'217	18'086
Entrées	163	611	91	426	1'291
Sorties	-17	-	-	-34	-51
État 31.12	5'213	7'749	845	5'519	19'326
Amortissements et sorties cumulés					
État 1.1	3'773	4'614	494	3'919	12'800
Amortissements	274	862	86	247	1'469
Sorties	-14	-	-	-19	-33
État 31.12	4'033	5'476	580	4'147	14'236
Valeur comptable nette 31.12.2021	1'180	2'273	265	1'372	5'090
Valeur comptable nette 1.1.2022 (en kCHF)	1'180	2'273	265	1'372	5'090
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'213	7'749	845	5'519	19'326
Entrées	124	503	-	238	865
Sorties	-1'884	-240	-141	-2'314	-4'579
État 31.12	3'453	8'012	704	3'443	15'612
Amortissements et sorties cumulés					
État 1.1	4'033	5'476	580	4'147	14'236
Amortissements	290	799	71	310	1'470
Sorties	-1'829	-164	-146	-2'253	-4'392
État 31.12	2'494	6'111	505	2'204	11'314
Valeur comptable nette 31.12.2022	959	1'901	199	1'239	4'298

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre/location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Immeubles d'exploitation et immeubles hors exploitation	50 ans
---	--------

Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuelles dépréciations d'actifs. Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément.

Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques d'un montant de 5'290 kCHF. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 9'735 kCHF (année précédente 9'816 kCHF).

Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession. Les entrées renferment essentiellement l'activation du nouveau bâtiment à Bellinzona.

	Bâtiments d'exploitation	Bien-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Bien-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2021 (en kCHF)	5'303	2'114	7'111	4'289	7'595	26'412
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	7'072	2'114	8'518	4'289	7'595	29'588
Entrées	2'017	-	278	278	-	2'573
Sorties	-	1'300	-	-1'300	-	-
État 31.12	9'089	3'414	8'796	3'267	7'595	32'161
Amortissements et sorties cumulés						
État 1.1	1'769	-	1'407	-	-	3'176
Amortissements	130	-	170	-	-	300
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	1'899	-	1'577	-	-	3'476
Valeur comptable nette 31.12.2021	7'190	3'414	7'219	3'267	7'595	28'685
Valeur comptable nette 1.1.2022 (en kCHF)	7'190	3'414	7'219	3'267	7'595	28'685
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	9'089	3'414	8'796	3'267	7'595	32'161
Entrées	2'960	-	47	-	-	3'007
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	12'049	3'414	8'843	3'267	7'595	35'168
Amortissements et sorties cumulés						
État 1.1	1'899	-	1'577	-	-	3'476
Amortissements	154	-	200	-	-	354
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	2'053	-	1'777	-	-	3'830
Valeur comptable nette 31.12.2022	9'996	3'414	7'066	3'267	7'595	31'338

Capitaux étrangers à court terme**10 Dettes financières à court terme**

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes bancaires à court terme (avance à terme fixe)	16'400	4'500
Total kCHF	16'400	4'500

Le portefeuille de titres sert de garantie envers la banque.

11 Dettes à court terme résultant de prestations

La position « dettes envers des clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers des clients	2'388	2'191
Paiements anticipés de clients	28	37
Total kCHF	2'417	2'228

12 Autres dettes financières à court terme

Ce poste renferme les dettes usuelles relatives à des livraisons ou des prestations de tiers.

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers des tiers	3'200	2'641
Dettes envers TVA, impôts à la source, ALFA	82	73
Total kCHF	3'282	2'714

13 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

	Ventes et prestations
Provisions au 31.12.2020 (en kCHF)	98
Constitution	23
Dissolution	-48
Provisions au 31.12.2021 (en kCHF)	73
Constitution	6
Dissolution	-23
Provisions au 31.12.2022 (en kCHF)	56

14 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires concernant l'année 2022 non encore versés aux collaborateurs rémunérés à l'heure, les factures de fournisseurs à régler pour l'année 2022, les régularisations relatives aux assurances sociales, les subventions des cantons pour 2023 et les produits déjà reçus relatifs à des prestations fournies l'année suivante.

	31.12.2022	31.12.2021
Salaires à verser	1'141	749
Factures de fournisseurs à régler	248	529
Assurances sociales	301	509
Subventions des cantons	379	82
Produits prestations année suivante	68	105
Total kCHF	2'137	1'974

Capitaux étrangers à long terme**15 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation.

	31.12.2022	31.12.2021
Hypothèques avec durée résiduelle de moins de 5 ans	5'290	5'290
Total kCHF	5'290	5'290

16 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

	Vacances et heures suppl.
Provisions au 31.12.2020 (en kCHF)	1'730
Constitution	222
Dissolution	-
Provisions au 31.12.2021 (en kCHF)	1'952
Constitution	-
Dissolution	-108
Provisions au 31.12.2022 (en kCHF)	1'844

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

17 Capital des fonds

	31.12.2022	31.12.2021
Fonds des parrainages	2'299	2'123
Total fonds spéciaux	31'960	32'957
Total fonds soumis à l'usufruit	5'440	5'498
Total kCHF	39'699	40'578

Les fonds dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro Infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

18 Capital de l'organisation

La diminution du capital de l'organisation durant l'exercice est due au résultat négatif de CHF -18,9 mio., dont CHF -18,1 mio. sont imputés sur le capital libre. Pour plus de détails, voir point 4 « Tableau de variation du capital ».

	31.12.2022	31.12.2021
Fonds d'innovation	5'265	5'964
Autre capital lié	2'693	2'771
Capital libre	39'870	57'952
Total kCHF	47'829	66'687

Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation handicap.

6.2 Compte d'exploitation consolidé**19 Produits de la récolte de fonds**

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2022	2021
Contributions	333	314
Dons/récolte de fonds non affectés	12'321	12'621
Dons/récolte de fonds affectés	814	866
Dons majeurs non affectés	1'657	1'352
Dons majeurs affectés	2'037	2'071
Apports provenant de successions non affectées	1'066	1'424
Apports provenant de successions affectées	106	240
Total kCHF	18'334	18'888

20 Subventions AI

Pro Infirmis fournit, en tant qu'organisation faîtière, des prestations sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces prestations sont réglementées par la « circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH) ». Elles comprennent le conseil social, la mise en relation avec des services d'aide, l'accompagnement à domicile, le conseil en construction sans obstacles, la consultation juridique et d'autres services, et sont fournies par Pro Infirmis et par ses organisations sous-contractantes. Les subventions reversées aux organisations sous-contractantes (partenaires) sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges clients et organisations handicap » (chiffre 25). De plus, Pro Infirmis coordonne et fournit l'aide directe aux personnes en situation de handicap domiciliées en Suisse, réglementée par la « circulaire concernant les prestations des institutions d'utilité publique au sens des art. 17 et 18 LPC (CSFI) ».

	2022	2021
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	32'081	32'043
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	9'813	9'852
Subvent. AI PAH (art. 17 LPC)	12'500	13'000
Total kCHF	54'395	54'895

21 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2022	2021
Accompagnement à domicile	3'844	3'347
Services de relève	1'924	1'748
Écoles d'autonomie	1'019	1'017
Projet d'inclusion restaurant Locarno	1'035	661
Divers	1'364	1'040
Formation pour adultes	432	343
Soutien administratif	268	233
Conseil spécialisé en assistance	453	504
Prestations pour des tiers	130	203
Loisirs/cours	143	77
Centres de jour	311	254
Conseil en construction sans obstacles	243	290
Services de transport	142	127
Total kCHF	11'307	9'844

22 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

Dans le cadre de contrats de prestations cantonaux, Pro Infirmis offre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches un soutien dans des domaines tels que la gestion du quotidien, le logement, les transports, la formation, le travail et les loisirs, conformément aux directives des cantons. Au niveau communal également (villes), il existe des offres définies par contrat et financées par les entités locales.

	2022	2021
Subventions de la Confédération	–	–
Subventions des cantons	17'395	16'379
Subventions des communes	1'234	1'301
Total kCHF	18'629	17'680

23 Autres produits

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2022	2021
Autres produits des prestations	3'311	3'193
Produits des immeubles d'exploitation	125	101
Déductions sur les produits	–18	–14
Total kCHF	3'419	3'280

24 Charges de personnel

Les charges salariales supplémentaires sont compensées par de nouveaux mandats de prestations des cantons et des communes. Les prestations de travail supplémentaires de tiers font partie des charges de collecte de dons et de publicité pour la récolte de fonds (voir aussi point 7.1).

	2022	2021
Salaires	53'674	52'418
Charges d'assurances sociales	13'296	12'997
Autres charges de personnel	2'043	1'909
Prestations de travail de tiers	5'335	4'240
Total kCHF	74'347	71'564

Les charges d'assurances sociales se composent des éléments suivants :

	2022	2021
AVS/AC/AI/APG	3'461	3'365
ALFA + allocation d'entretien	1'310	1'308
Caisse de pensions	7'012	6'861
Assurance-accidents	481	461
Assurance d'indemnités journalières de maladie	1'032	1'002
Total kCHF	13'296	12'997

25 Charges pour clients et organisations du handicap

Les charges pour les clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2022	2021
Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap (PAH)	13'728	12'635
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'601	9'585
Charges ordinaires pour prestations d'aide	1'567	1'474
Contributions à organisations du handicap	824	929
Charges de transport	801	694
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	454	300
Écoles d'autonomie et centres de jour	138	134
Divers	205	160
Total kCHF	27'318	25'911

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir ch. 20.

26 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2022	2021
Charges de locaux	4'467	4'517
Entretien immobilisations corporelles meubles	249	173
Charges de véhicules et de transport	186	175
Charges administration	2'609	2'206
Charges informatique	1'985	1'344
Charges publicité et communication	1'705	1'154
Autres charges d'exploitation	110	192
Charges immeubles d'exploitation	304	221
Total kCHF	11'615	9'982

27 Amortissements des immobilisations d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux points 8 et 9.

28 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2022	2021
Autres produits financiers	16	13
Produits des titres	875	860
Gain de cours sur titres, réalisé	9	715
Gain de cours sur titres, non réalisé	136	5'987
Total résultat financier	1'035	7'575
Frais de tenue de dépôt/de compte	-294	-327
Charges financières pour financement par tiers	-58	-17
Perte de cours sur titres, réalisée	-743	-40
Perte de cours sur titres, non réalisée	-11'754	-1'145
Total charges financières	-12'849	-1'529
Total kCHF	-11'814	6'046

29 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2022	2021
Produits des immeubles hors exploitation	1'371	1'299
Charges des immeubles hors exploitation	-260	-227
Amortissements des immeubles hors exploitation	-200	-170
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	911	902

30 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2022	2021
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	21	-
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-43	-16
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	-22	-16
Produits exceptionnels	9	8
Total résultat exceptionnel	9	8
Total autre résultat sans rapport avec les prestations kCHF	-13	-8

31 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

	2022	2021
Attribution	-6'023	-8'118
Prélèvement	6'902	5'572
Total kCHF	879	-2'546

32 Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation

L'exercice 2022 boucle sur une perte de CHF 18,9 mio. 18,1 mio. sont prélevés sur le capital libre et CHF 0,8 mio. déduits du capital lié (voir aussi point 18 Capital de l'organisation).

	2022	2021
Résultat annuel kCHF	-18'858	-75
Prélèvement/attribution capital lié	-776	741
Attribution/prélèvement capital libre	-18'082	-666

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités. Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne résultent pas directement des comptes annuels et des commentaires figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été évaluées selon la méthode de la Zewo. Les charges administratives s'élèvent à 14'696 kCHF (année précédente 13'421 kCHF) (sans les subsides aux autres organisations d'aide). Les charges de collecte de dons et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 7'728 kCHF (année précédente 5'777 kCHF). L'augmentation de ces coûts par rapport à 2021 est due à des dépenses extraordinaires pour un projet orienté sur le long terme.

7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2022, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 63 kCHF (année précédente 73 kCHF). Ce montant comprend l'indemnité versée au président de 9 kCHF (année précédente 14 kCHF). Les frais sont remboursés séparément sur la base des coûts effectifs. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité. La masse salariale des six membres de la Direction s'est élevée en 2022 à 1'089 kCHF (année précédente 1'075 kCHF). De janvier à fin avril 2022, le poste de responsable du département Prestations de services Suisse romande et Tessin était occupé par deux personnes, en raison d'un départ à la retraite anticipé et de la transmission des tâches. Cela a entraîné des coûts supplémentaires.

7.3 Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2022 d'environ 10'000 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans le canton du Tessin. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis.

7.4 Transactions de donation et d'échange

En 2022, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

7.5 Opérations hors bilan

Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2022, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2022	2021
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	4'497	732
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	4'968	1'997
Durée résiduelle de plus de 5 ans	2'534	8'263

En outre, 260 kCHF (année précédente 290 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 16'400 kCHF (année précédente 4'500 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

	2022	2021
	kCHF	kCHF
Excédent/sous-couverture selon comptes annuels	-	3'099
Engagement économique de l'organisation	-	-
Contributions délimitées en fonction de la période	7'012	6'861
Charges de prévoyance dans charges de personnel	7'012	6'861

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2022, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 794 personnes affiliées à la fondation (année précédente 765). La dette nette envers la caisse de pensions s'élève à 411 kCHF au 31.12.2022. Au 31.12.2022, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 107,4% (31.12.2021 : 117,3%), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2022.

7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction ont procédé à l'analyse des risques en 2022 conformément à la politique de risque de Pro Infirmis. Le 16 décembre 2022, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

CONVISA®

Rapport de l'organ de révision à l'assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Pro Infirmis (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation du capital consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes consolidés

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTsuisse (<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 3 avril 2023

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Reto Büeler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs (en kCHF)		
Liquidités	12'876	10'990
Titres	63'325	73'640
Créances résultant de prestations	3'551	3'241
Autres créances à court terme	329	358
Stocks	269	179
Actifs de régularisation	1'697	2'336
Actifs circulants	82'048	90'744
Immobilisations financières	303	405
Immobilisations corporelles meubles	4'298	5'090
Immobilisations corporelles immeubles	31'338	28'685
Actifs immobilisés	35'939	34'180
Total des actifs	117'987	124'924
Passifs (en kCHF)		
Dettes financières à court terme	16'400	4'500
Dettes à court terme résultant de prestations	2'417	2'228
Autres dettes à court terme	3'282	2'714
Provisions à court terme	56	73
Passifs de régularisation	2'134	1'968
Capitaux étrangers à court terme	24'289	11'483
Dettes à long terme portant intérêt	5'290	5'290
Autres dettes financières à long terme parties liées	3'194	3'999
Provisions à long terme	1'844	1'952
Capitaux étrangers à long terme	10'328	11'241
Capital des fonds affectés	38'286	38'260
Total capitaux étrangers	72'903	60'984
Capital lié	8'735	8'735
Capital libre	36'349	55'205
Capital de l'organisation	45'084	63'940
Total des passifs	117'987	124'924

10. Compte d'exploitation de l'association

	2022	2021
Produits d'exploitation (en kCHF)		
Produits de la récolte de fonds	18'334	18'888
Subventions AI	54'395	54'895
Produits des prestations	11'307	9'844
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	18'629	17'680
Autres produits	3'439	3'300
Total des produits d'exploitation	106'104	104'607
Charges d'exploitation (en kCHF)		
Charges de personnel	-74'347	-71'564
Charges pour clients et organisations du handicap	-27'124	-25'760
Autres charges d'exploitation	-11'610	-9'975
Amortissements des immobilisations d'exploitation	-1'625	-1'599
Total des charges d'exploitation	-114'705	-108'898
Résultat d'exploitation kCHF	-8'601	-4'291
Produits financiers	961	7'095
Charges financières	-12'088	-1'437
Résultat financier	-11'127	5'658
Produits des immeubles hors exploitation	1'371	1'299
Charges des immeubles hors exploitation	-459	-397
Résultat des immeubles hors exploitation	911	902
Autre résultat sans rapport avec les prestations	-13	-8
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF	-18'830	2'261
Variation du capital des fonds	-26	-2'333
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	-18'856	-72

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur boursière.

Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation.

La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2022, la performance nette a été de -15,3% (année précédente +8,8%).

Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la Charlotte und Hans Haller-Stiftung ». Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2022	31.12.2021
Titres réalisables à court terme	60'131	69'641
Titres gérés à titre fiduciaire	3'194	3'999
Total kCHF	63'325	73'640

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1 chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 9'735 kCHF (année précédente 9'816 kCHF).

Dettes financières à court terme

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, la caisse de pensions, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

Autres dettes à long terme

Il s'agit là de la fortune de la fondation « Charlotte und Hans Haller-Stiftung » gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2022	31.12.2021
Fonds des parrainages	2'299	2'123
Fonds spéciaux	31'347	31'439
Fonds soumis à l'usufruit	4'640	4'698
Total kCHF	38'286	38'260

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro Infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2 chiffre 24.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2022	2021
Charges de locaux	4'467	4'517
Entretien immobilisations corporelles meubles	249	173
Charges de véhicules et de transport	186	176
Charges administration	2'603	2'101
Charges informatiques	1'985	1'344
Charges publicité	1'705	1'154
Autres charges d'exploitation	110	289
Charges immeubles d'exploitation	305	221
Total kCHF	11'610	9'975

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	2022	2021
Produits des immeubles hors exploitation	1'371	1'299
Autres charges des immeubles hors exploitation	-260	-227
Amortissements des immeubles hors exploitation	-200	-170
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	911	902

13. Autres indications

Pro Infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich. En 2022, Pro Infirmis comptait 495 (année précédente 505) postes à plein temps avec rémunération mensuelle et 106 (année précédente 104) postes à plein temps avec rémunération horaire. Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. Ces deux fondations ne sont pas intégrées dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis (la « Ulrich und Anna Soller-Stiftung », qui existait encore l'année précédente, a été dissoute en 2022). Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2022, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2022	2021
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	4'497	732
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	4'968	1'997
Durée résiduelle de plus de 5 ans	2'534	8'263

En outre, 260 kCHF (année précédente 290 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 16'400 kCHF (année précédente 4'500 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque. L'autre résultat sans rapport avec les prestations renferme divers petits postes hors période. Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

CONVISA®

Rapport de l'organ de révision à l'assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pro Infirmis (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes annuels

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Schwyz, le 3 avril 2023

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Reto Büteler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



Nous remercions

nos donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les fondations donatrices, l'Office fédéral des assurances sociales, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, les cantons et les communes pour leur soutien généreux à nos prestations et projets.

Merci aussi à nos clientes et à nos clients pour leur confiance en notre travail et notre organisation.

Impressum :

Rédaction et édition

Pro Infirmis

Feldeggstrasse 71, 8008 Zurich

Tél. 058 775 20 00

contact@proinfirmis.ch

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

proinfirmis.ch